

**Séance publique du 10 septembre 2001**

**Délibération n° 2001-0223**

commission principale : développement économique

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Versement d'une subvention au comité de jumelage**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le comité de jumelage de Rillieux la Pape développe une coopération avec la ville de Natitingou (Bénin) en liaison avec les actions développées par la communauté urbaine de Lyon dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée au Bénin.

Elle œuvre en particulier au soutien des services urbains de cette ville. Cela s'est concrétisé par le passé par un appui conjoint de la communauté urbaine de Lyon et de la ville de Rillieux la Pape pour la création et le développement de systèmes d'information géographique.

Aujourd'hui, le comité de jumelage de Rillieux la Pape s'implique dans la gestion et la collecte des ordures ménagères de la ville de Natitingou.

Il participe à l'équipement des régies de quartiers et des associations locales par des conseils, des expertises et le financement de matériel. Il s'inscrit dans un projet global de développement urbain et de création d'emplois autofinancés par des recettes provenant de la collecte des déchets ménagers.

C'est pourquoi, le comité de jumelage de Rillieux la Pape participant en relation avec la communauté urbaine de Lyon à des opérations de gestion et de développement urbain de la ville de Natitingou, il est proposé au Conseil de lui verser une subvention de 30 000 F destinée à soutenir l'ensemble de ses initiatives dans ce domaine. Une convention sera établie avec le comité de jumelage de Rillieux la Pape. Celle-ci précisera l'utilisation de la subvention et les modalités de son versement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer ladite convention,

b) - verser au comité de jumelage de Rillieux la Pape une subvention de 30 000 F destinée à soutenir l'ensemble des initiatives énumérées ci-dessus.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 654 480 - fonction 04 - coopération décentralisée.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,